

ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE DE RESTAURATION DEMI-PENSION

**Tous les imprimés sont disponibles
sur le site du lycée ou à l'Intendance : Bureau Demi-Pension Caisse.**

1 – INSCRIPTION : à renouveler chaque année

- Dès la rentrée scolaire, tous les demi-pensionnaires seront inscrits **au forfait 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi**. Un imprimé sera transmis 10 jours après la rentrée et sera à remettre à l'intendance pour valider définitivement le forfait et les jours choisis. L'imprimé est à remettre à l'intendance avant le 23 septembre, délai de rigueur.

Le forfait choisi sera appliqué rétroactivement au 1er septembre.

Les jours d'accès au restaurant sont choisis par la famille du lundi au vendredi, selon un forfait de 3, 4 ou 5 jours. **Ces jours sont fixes et non modulables.**

- **L'inscription à la demi-pension est annuelle.** Le départ en cours de trimestre ne peut être qu'exceptionnel et justifié par des raisons majeures (déménagement, raison médicale). Cependant, après approbation du chef d'établissement, l'élève peut **se désinscrire ou changer de forfait pour le trimestre suivant**, à condition de remettre à l'intendance le formulaire **au minimum 15 jours avant** (Imprimé de changement de régime à compléter)

2 – PAIEMENT

Le prix de la demi-pension est **forfaitaire donc indépendant du nombre de repas consommés. Il est payable d'avance** (sauf en cas de prélèvement automatique).

Les nouveaux inscrits ainsi que les élèves de seconde, devront fournir un chèque de 5 € avec le dossier d'inscription pour obtenir la carte de self.

Les avis aux familles sont distribués par l'intermédiaire des professeurs principaux :

- au 1er trimestre, courant octobre afin de prendre en compte les notifications de bourses nationales.
- au début du 2ème et du 3ème trimestre.

Les tarifs sont fixés par le Conseil Régional P.A.C.A.

1^{er} trimestre (septembre – décembre 2020) à payer dès réception de l'avis aux familles

Demi-Pension	Forfait DP3	Forfait DP4	Forfait DP5	Carte d'accès (en début de scolarité ou en cas de perte)
1er Trimestre	137,70 €	180,40 €	215,80 €	5,00 €

Cette année le service de restauration fonctionnera dès le : **1er septembre 2020**

3 - MOYENS DE PAIEMENT

Sauf lorsque la famille a opté pour le prélèvement automatique, le prix de la demi-pension est payable par avance **dès réception de l'avis aux familles, en début de trimestre.**

- En espèces ou par chèque :

Le règlement de la demi-pension est à effectuer à la caisse de l'Intendance **en espèces, ou par chèque libellé à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Jean Aicard.**

- Par prélèvement automatique

Il s'effectue en 9 prélèvements : 3 par trimestre

Si vous avez opté pour ce mode de paiement l'année précédente, il sera reconduit sauf avis contraire signalé par écrit du titulaire du compte.

Pour tout changement ou une nouvelle demande, veuillez remplir un mandat de prélèvement SEPA et le retourner à l'Intendance avec un RIB.

- Par carte bancaire, via le site internet du lycée. L'identifiant est le numéro de la carte de demi-pension. Le code d'accès doit être demandé dans l'onglet Restauration et internat /payer par internet . Il sera transmis dans les 48 heures par mail.

- Aide du fonds social lycéen : En cas de situation financière difficile, le fonds social des cantines peut régler tout ou partie des frais de demi-pension. Le dossier est à retirer à l'intendance Bureau Demi-Pension Caisse, auprès de l'Assistante Sociale ou à télécharger sur le site du lycée.

4 – REMISES D'ORDRE :

Les remises d'ordre (déduction du montant du forfait) sont effectuées :

- **à partir du 6^e jour consécutif d'absence** pour des motifs justifiés sur présentation d'un certificat (médical ou autre) remis à l'intendance. L'imprimé de remise d'ordre est à rapporter à l'Intendance avant la fin du trimestre en cours.

- dès le 1^{er} jour, pour les voyages scolaires, échanges scolaires et stages.

L'imprimé de remise d'ordre est à rapporter à l'Intendance avant la fin du trimestre en cours.

5 – BOURSES ET PRIMES :

Les bourses et primes seront versées aux familles à la fin du premier trimestre et déduites des frais scolaires aux 2^e et 3^e trimestres. Les élèves boursiers doivent obligatoirement fournir un relevé d'identité bancaire du responsable légal, demandeur de la bourse.

6 – CARTE MAGNETIQUE :

Elle est délivrée **pour toute la durée de la scolarité** moyennant le paiement de 5 € lors de la première inscription à la demi-pension.

Les élèves déjà scolarisés au lycée conservent leur carte.

Tout vol, perte ou détérioration de carte doit être immédiatement déclaré à l'intendance (bureau demi-pension-caisse) qui établira une nouvelle carte moyennant le règlement de **5 €** en espèces ou par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable du Lycée Jean Aicard.

La carte magnétique est **personnelle** et ne peut être prêtée. Elle constitue le seul moyen d'accès au restaurant scolaire. Toute utilisation frauduleuse sera sanctionnée.

Chaque élève doit **enregistrer le mot de passe** de son choix sur la borne installée dans le hall du bâtiment A afin de pouvoir éditer un ticket de remplacement en cas d'oubli de sa carte.

7 – ACCES A LA DEMI-PENSION :

Le restaurant scolaire est ouvert du lundi au vendredi à partir de 11 H 30.



INSCRIPTION OU REINSCRIPTION A LA DEMI-PENSION
ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Agrafer obligatoirement un RIB au nom du responsable légal à ce document

1ère inscription : agrafer un chèque de 5 € à l'ordre du lycée Jean Aicard
en règlement de la carte de self

INSCRIPTION (joindre un chèque de 5 €)

REINSCRIPTION N°Carte :.....

NOM de l'élève :.....Prénom :.....Classe et série 2020-2021 :

NOM et Prénom du représentant légal :.....Téléphone.....

Adresse :.....

Code Postal :..... Localité.....Tél. Portable :.....

Mail :.....

Boursier National en 2020/2021 : OUI NON (Cocher la case correspondante)

Je demande mon inscription ou ma réinscription à la demi-pension
pour toute la durée de l'année scolaire
conformément au Règlement Intérieur de l'Etablissement

Vu et pris connaissance le.....2020

Signature de l'élève,

Signature des parents,